

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISE À DISPOSITION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024

Boulogne-Billancourt, le 17/03/2025

Le groupe TF1 a déposé le 17 mars 2025 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le Document d'Enregistrement Universel sur l'exercice 2024 en version HTML.

Ce document (en français) est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté à partir du site Internet de la Société <https://www.groupe-tf1.fr/>. La version anglaise sera disponible à partir du 24 mars 2025.

Il sera également disponible sur le site de l'AMF <https://www.amf-france.org/fr>.

Le Document d'Enregistrement Universel 2024 inclut notamment :

- Le rapport intégré ;
- Le rapport financier annuel constitué des comptes consolidés, des comptes sociaux ainsi que des rapports des commissaires aux comptes ;
- Les informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration, incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le rapport de durabilité ;
- Le rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2025 ;
- Le descriptif du programme de rachat d'actions proposé au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2025.

GROUPE TF1
DIRECTION DES RELATIONS INVESTISSEURS - comfi@tf1.fr
DIRECTION DE LA COMMUNICATION CORPORATE - mcarcabal@tf1.fr